

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 26 octobre 2023

Présents : **Délégués commune Les Bouchoux**

Mickaël PONCET vice-président

Benoît COLLIN titulaire

Délégués commune La Pesse

Caroline AUGÉ-CHEVASSUS Présidente

Julien CARNOT Titulaire

En présence de Sylviane BASTIÉ secrétaire du SIVOS

Secrétaire de séance Benoît Collin

Rencontre avant le conseil avec Cynthia MERCE ATSEM et Coline ANTONI professeur des écoles, classe de La Pesse pour exposer leur demande d'aménagement horaire.

L'organisation du travail actuelle ne prévoit pas de temps de concertation dédié, de temps de préparation des activités proposées aux enfants entre l'ATSEM et l'institutrice alors qu'elles travaillent en duo. L'ATSEM souhaite un temps de travail spécifique à cette concertation, également pour nettoyage et rangement des outils ayant servis aux activités.

Le temps de travail supplémentaire pourrait être entre 12h et 13h, sachant qu'il y a la pause repas.

Caroline AUGÉ-CHEVASSUS ouvre la séance

1- Approbation du PV du 02/08/2023

Le PV est approuvé sans remarque à l'unanimité des présents.

2- Retour sur la rentrée

Effectifs : 41 enfants 20 dans la classe La Pesse / 21 dans la classe Les Bouchoux

19 résidents des Bouchoux / 15 résidents de La Pesse / 2 résidents Belleydoux / 5 résidents Champfromier

Classe Les Bouchoux Isabelle KOLLY institutrice / Christine DELORME AESH pour 3 enfants

Classe de La Pesse Coline ANTONI institutrice / Cynthia MERCE ATSEM

Equipe Périscolaire : Laurence FILLON, Valérie GRANDCLEMENT, Didier PEDRO et Océane PONCET.

Océane qui débute cette année s'est bien adaptée et intégrée à l'école et est satisfaite de son poste.

Le périscolaire de La Pesse est doté d'un ordinateur prêté par la mairie de La Pesse.

Achat d'un ordinateur portable effectué par le SIVOS mis à disposition institutrice de La Pesse.

3- Appel à la commune de Champfromier

La trésorerie d'Oyonnax exige désormais des délibérations de la part du SIVOS et de la mairie de Champfromier pour procéder au paiement. La dérogation signée du maire et de la présidente ne suffit plus.

Délibération concernant la commune de Champfromier précisant les modalités de la facturation en lien avec les enfants de cette commune scolarisés au RPI La Pesse/Les Bouchoux.

Votée à l'unanimité des présents

4- Point sur les facturations

Le remboursement de l'emprunt trimestriel correspondant au prêt pour la classe des Bouchoux (jusqu'à 2029) a été bloqué par la perception, le compte était insuffisamment crédité.

Les causes sont à rapporter à des dépenses imprévues donc non budgétées liées à des mouvements de personnels durant l'année 2022/2023, et à des dépenses d'équipement administratif obligatoires

De plus la commune de Champfromier n'a pas encore honoré son dû pour les enfants scolarisés.

Il persiste quelques factures de garderies impayées.

En conséquence il est proposé d'appeler le mois de décembre par anticipation auprès des communes pour faire face aux dépenses à venir dans l'attente des rentrées prévues.

Concernant Cantine et Garderie la nouvelle organisation se met en place progressivement. Les tickets de cantine déjà achetés sont en cours d'utilisation.

La 1^{ère} facturation cantine/garderie de septembre a été envoyée, la moitié des parents ont déjà réglé.

5- Poste d'ATSEM redimensionnement

Le conseil a bien écouté et entendu les arguments de chacune. Notamment Coline ANTONI qui souhaiterait démarrer la journée à 8h30 en duo permettant ainsi de mieux caler l'organisation de la journée à suivre.

A noter qu'une ATSEM ne peut pas travailler plus de 6 h sans pause de 20 minutes minimum. Le temps de repas ne peut pas être payé.

6- Garderie

Utilisation très variable en nombre faible quelquefois 1 enfant ou 0, notamment le soir aux Bouchoux.

Questions diverses

Une famille demande une réévaluation de facture garderie 2022/2023 en raison d'un calcul effectué en l'absence de communication du quotient familial (malgré demandes réitérées) en début d'année scolaire, selon les règles établies par le SIVOS.

Il ne peut être procédé à une révision de cette facturation.

Reconduction de la convention avec le club des Jonquilles avec la restriction de laisser la salle le mercredi en cas d'action commune avec Les Moussières.

Informations diverses

Le centre de loisirs extra-scolaire aux Moussières connaît une bonne fréquentation notamment avec les enfants des Bouchoux et de la Pesse.

Le 8 novembre rencontre avec les Francas et jeunesse et sport.

Fin de la séance.

La présidente



La secrétaire

